



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 30/01/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/52

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

Muséum d'Histoire Naturelle. Rénovation et mise en sécurité. Reprise des études relatives au bâtiment 'Hôtel Lisleferme'. Avenant de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D20070395 du 9 Juillet 2007, un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 138 467,35 euros HT a été confié au groupement BASALT Architecture/DIE WERFT Muséographie et Médias/COPLAN/IMPEDANCE pour la rénovation du Muséum d'Histoire naturelle, bâtiment Hôtel Lisleferme et d'une partie du bâtiment « Jardin botanique ».

Par délibération n° D2010/408 du 19 Juillet 2010, l'Avant Projet Détaillé relatif au bâtiment « Hôtel Lisleferme» a été validé pour un montant de 8 480 943,07 euros HT - valeur mars 2007.

Les études ont mis en évidence la présence de réseaux d'assainissement conséquents dans l'emprise du périmètre du projet.

Cette situation a rendu très délicate la conception des ouvrages de reprise en sous œuvre et soutènements des terres. Les entreprises qui ont répondu aux deux appels d'offres consécutifs ont valorisé à des niveaux très élevés les risques constructifs liés à la présence de ces réseaux ainsi qu'aux reprises en sous œuvre du bâtiment existant.

Les appels d'offres travaux ont donc été déclarés infructueux.

Il a alors été demandé au maître d'œuvre de simplifier son projet pour rester dans l'enveloppe générale de l'opération : modification des salles du sous-sol pour les éloigner des constructions existantes, suppression de l'entrée au niveau inférieur et retour à un accès de plain-pied au rez de chaussée.

Ces évolutions nécessitent la reprise d'une partie de la muséographie ainsi que le dépôt d'un nouveau permis de construire.

Le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

	Montant en € HT
Montant du marché initial	1 138 467,35
Montant avenant n° 1	20 486,24
Montant avenant n° 2	176 730,45
Montant avenants n° 3 et 4	Sans incidence financière
Montant du présent avenant	95 663,00
Nouveau montant du marché	1 431 347,04

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art.20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 322, article 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE